



DCM DU 30 MARS 2023

Dossier suivi par :

Hélène HUET

direction.generale@ville-liffre.fr

N° : 2023.072

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, **le 30 mars**, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil municipal

Date de convocation : 24 mars 2023 - **Date d'affichage** : 6 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

21 Présents : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Yannick DANTON, Samuel GATTIER, Christophe GAUTIER, Jean-Christophe GILBERT, Serge LE PALAIRE, Grégory PRENVEILLE, Mickaël ROSETZKI, Ronan SALAÛN, et Mesdames Laurence BLOUIN-DUFFÉE, Claire BRIDEL, Merlene DÉSILES, Marie-Christine LESNÉ, Alexandra MARIE, Lydia MÉRET, Laëtitia NOËL, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL, Sophie CARADEC.

8 excusés : Messieurs Loïg CHESNAIS-GIRARD, Alain CLÉRY, Eric GOSSET, Jonathan RAULT et Mesdames Julie AUBAUD, Chantal FRANCANNET, Awena KERLOC'H, Maëva AMELOT.

7 pouvoirs : M. Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Anne-Laure OULED-SGHAÏER), M. Alain CLÉRY (qui a donné pouvoir à Yannick DANTON), M. Eric GOSSET (qui a donné pouvoir à Serge LE PALAIRE), M. Jonathan RAULT (qui a donné pouvoir à Samuel GATTIER), Mme Julie AUBAUD (qui a donné pouvoir à Laëtitia NOËL), Mme Chantal FRANCANNET (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), Mme Awena KERLOC'H (qui a donné pouvoir à Alexandra MARIE).

Secrétaire de séance : Merlene DÉSILES

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIÈRES AU TITRE DE L'EXERCICE 2022

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-12 et L.1612-13;

VU la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) et notamment son article 107 relatif à la transparence financière ;

VU la DCM n°2023.070 portant approbation des comptes de gestion dressés pour l'exercice 2022 par Monsieur le Comptable des Finances Publiques du centre de Fougères pour le budget principal et l'ensemble des budgets annexes ;

VU l'avis favorable de la Commission « Finances, Ressources Humaines, Solidarités » en date du 13 mars 2023 ;

Monsieur BELLONCLE, Conseiller municipal délégué aux Finances, informe qu'au titre de l'exercice 2022, le bilan suivant peut être dressé :

ETAT DES ACQUISITIONS Commune 2022

Désignation du bien	Localisation	Références cadastrales	Surface	Date de l'acte	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions de cession	Montant
Espaces communs	Lotissement Le Parc de la Quinte Phase 1	BL 281 312 313 315 316 317 318 319 320 32 1 322 323 324 325 3 26 329 330 340 341 342 343 344 345 346 363 364 365 366 36 7 368 369 370 375 3 76 377 378 379 380 381 382 383 391 406 407 409 415 416 41 8 419 423 442 443 4 44 445 446 447 448 449 450 452 453 454 461 535 536 538	8620 m ²	13/07/2022	SNC LA BRETONNIERE	Commune	Amiable	0 € + frais à la charge du cédant
Terrain nu	La Pature	B 384	5908 m ²	13/07/2022	SNC LA BRETONNIERE	Commune	Amiable	0 € + frais à la charge du cédant
Espaces communs	Parc et Carré des <u>Canadais</u>	AZ 356 383 394 414 423 424 431 434 435	8614 m ²	13/07/2022	Sté LES CANADAIS	Commune	Amiable	0 € + frais à la charge du cédant
Terrain nu	Avenue Jules Ferry	BI 94 96 97 99	2678 m ²	27/07/2022	Département d'Ille-et-Vilaine	Commune	Amiable	0 € + frais acquisition (2 352,28 €) à la charge de la ville
Espaces communs	Résidence La Fontaine	BB 228 240 254	2335 m ²	18/10/2022	SOGAPROMO	Commune	Amiable	0 € + frais à la charge du cédant
Espaces communs	Lotissement L'Endroit joli	BN 465 467	2549 m ²	17/11/2022	HELIO AMENAGEMENT	Commune	Amiable	0 € + frais à la charge du cédant

ETAT DES CESSIONS Commune 2022

Désignation du bien	Localisation	Références cadastrales	Surface	Date de l'acte	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions de cession	Montant
Chemin rural	La Grosse Roche	C 965	150 m ²	25/01/2022	Commune	GUEZOU Jean-François – QUERE Michèle	Amiable	600 € + 858 € frais de géomètre (1/3 bornage) Frais d'acte à la charge de l'acquéreur
Chemin rural	La Grosse Roche	C 966	146 m ²	23/02/22	Commune	MORIN Olivier - MORIN Marie	Amiable	584 € + 858 € frais de géomètre (1/3 bornage) Frais d'acte à la charge de l'acquéreur
Chemin rural	La Grosse Roche	C 964	254 m ²	23/02/22	Commune	LERAY Pierre-Yves – GIEU Agnès	Amiable	1016 € + 858 € frais de géomètre (1/3 bornage) Frais d'acte à la charge de l'acquéreur
Bâtiment commercial	47 rue de Rennes	BC 24	654 m ²	23/03/2022	Commune	LES COPAINS PIZZAS – HALOUX Sébastien	Amiable	220 000 € TTC + Frais d'acte à la charge de l'acquéreur
Domaine public	Rue de Rennes	BB 304	5 m ²	30/03/2022	Commune	CHAUVEL Jean-Luc et Marie-Thérèse	Amiable	20 € TTC + Frais de géomètre et d'acte à la charge de l'acquéreur
Terrain nu	51 rue de Rennes	BC 325	51 m ²	30/03/2022	Commune	SACCINTO Roberto et Corinne	Amiable	5 100 € + Frais de géomètre à la charge de la ville (1 635 €) et frais d'acte à la charge de l'acquéreur
Terrain nu	8 rue de Fougères	BA 210	329 m ²	27/07/2022	Commune	SCCV VIVAE – LAITA PROMOTION	Amiable	55 104 € TTC + frais de géomètre et frais d'acte à la charge de l'acquéreur
Terrain nu	9 avenue Jules Ferry	BI 106 - 107 - 108	3067 m ²	06/10/2022	Commune	SCCV CAMPUS - SECIB	Amiable	405 615 € (202 807,50 € comptant à la signature + 202 807,50 € 6 mois après la signature) + Frais de géomètre et d'acte à la charge de l'acquéreur
Terrain nu	Lande de Beaugé	AX 111	1121 m ²	30/11/2022	Commune	LUGGY – Ludovic BAZIRE	Amiable	26 904 € TTC (22 420 € HT + 4 484 € TVA) + 726 € frais de géomètre (1/3 bornage) et frais d'acte à la charge de l'acquéreur

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le bilan des acquisitions et cessions immobilières au titre de l'exercice 2022, conformément au tableau ci-dessus ;
- **ANNEXE** ce bilan au compte administratif 2022.

A Liffre,

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ